



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 8 octobre 2018



*Date de publication : 8 octobre 2018*

Edition spéciale du 8 octobre 2018

**Divers**

*Arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018* relatif à composition du jury pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre mer pour la région GRAND EST – SESSION 2018

**Date de publication : 8 octobre 2018**



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DELEGATION REGIONALE AU RECRUTEMENT

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 08.04.2018

RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY POUR LE  
RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE  
L'OUTRE MER POUR LA REGION GRAND EST –  
SESSION 2018

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST -  
PREFET du BAS-RHIN**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

**VU** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

**VU** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture des concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 23 avril 2018 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2018 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 10 juillet relatif à l'ouverture du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2018;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin :

## A R R E T E

**Article 1** : Le jury pour le recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2018 est constitué comme suit :

M. Philippe MARTIN	Délégué régional du secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la zone Est
Mme Lucienne SCHAFF	Directrice des ressources humaines à la préfecture du Bas-Rhin
Mme Véronique NARBONI	Directrice des ressources humaines et de moyens à la préfecture de Moselle
Mme Emmanuelle GRAFF	Directrice adjointe de la formation continue et des coopérations à l'IRA de Metz

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG, le 08 OCT. 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,

